Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 77 (1989)

Heft: 1

Rubrik: Suisse actuelles

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Harcèlement sexuel

« Griefs inconsistants » !

(mm) — Vive déception le 29 novembre dernier au Tribunal des prud'hommes à l'heure du verdict... Les juges ont, en effet, déclaré non fondée la plainte contre son ex-employeur de l'ouvrière licenciée ce printemps, par l'entreprise Gay Frères. (Voir *Femmes Suisses* d'août-septembre). Les vrais motifs de son congé, la jeune femme les voit dans sa résistance au véritable harcèlement sexuel subi de la part de son chef d'atelier qui, lassé, a multiplié les rapports défavorables sur son travail. Sans porter sur sa réintégration dans l'entreprise, sa plainte visait à faire constater par le tribunal l'atteinte à la personnalité dont elle avait été victime, en se basant sur l'article 328 du Code des obligations.

Lors de sa troisième audience sur cette affaire, le Tribunal des prud'hommes a donc entendu la responsable du personnel et — à huis clos — (il a fallu évacuer près de 200 personnes) le chef d'atelier incriminé qui a nié en bloc les accusations portées contre lui. Regrettant à l'unanimité « l'inconsistance des griefs » formulés par la plaignante, les juges ont débouté cette dernière et déploré « la sensibilisation des médias à laquelle s'étaient livrés certains groupes de pression »... Aux yeux de la justice, il s'est donc tout au plus agi, dans cette affaire, de quelques « questions déplacées » d'un chef à l'adresse de son ouvrière. Soutenue par l'association Viol-Secours et les milieux syndicalistes, celle-ci entend bien ne pas en rester là et a décidé de faire appel.

Dessin paru dans le « Nouvel Observateur », 10-16 novembre 1988.

Femmes et finances

Elles aiment

Une enquête auprès de 452 femmes, dans le cadre d'un jeu boursier, a montré que les femmes s'intéressent aux questions financières. Côté carrière : elles s'y intéresseraient davantage si y étaient plus nombreuses les possibilités de formation et de promotion, ainsi que le travail à temps partiel. Côté gestion de l'argent : 60 % d'entre elles gèrent seules l'argent du ménage et leurs avoirs, 25 % le gèrent avec leur partenaire et 25 % souhaitent des conseils pour leurs investissements, qui sont en général prudents. La moitié des femmes interrogées remplissent elles-mêmes leurs déclarations d'impôts, 20 % s'adressent à un conseiller fiscal, 12 % à leur compagnon. De nombreuse femmes souhaitent que les programmes scolaires comprennent une approche de l'économie et de la finance.

« Femmes et Démocratie »

La marche vers l'égalité

La 67e séance d'information de **Femmes et Démocratie**, à fin novembre, comportait trois exposés :

● Claudia Kaufmann a expliqué les tâches attribuées au Bureau fédéral de l'égalité des droits ouvert en septembre ; on peut noter que parmi les projets de mesures qu'on y prépare, 74 répondent aux conclusions de la Conférence internationale des femmes de Nairobi en 1985.

● Arina Kowner, de la direction des affaires sociales et culturelles de Migros, a parlé des tâches qu'assume depuis 1975 le bureau des questions féminines attaché à cette direction.

● La présidente du Centre de liaison des associations féminines de Saint-Gall a décrit le modèle que ce centre a choisi pour la création du Bureau saint-gallois de l'égalité, privé et indépendant ; il s'inspire de l'idée du dialogue et de la participation dans l'égalité ; une subvention cantonale de 250 000 francs est prévue.

Magazines féminins

Bouquet devient *Vous*

Le « paysage médiatique » féminin romand a changé le 26 novembre. Depuis cette date, *Bouquet* paraît, sans changements significatifs de son contenu, sous le titre *Vous*, encarté chaque samedi dans l'*Express* de Neuchâtel, le *Journal du Jura* de Bienne, la *Liberté* de Fribourg et la *Suisse* à Genève. Editeur : Hallwag à Berne ; 200 000 exemplaires.

De son côté, la *Tribune de Genève* ajoute *Fémina* à son édition du samedi, comme elle lui ajoutait déjà *Télé-Top-Matin*.

Droit de cité

Le premier mariage aussi

Le Tribunal fédéral a jugé le 17 novembre dernier que la femme mariée conserve non seulement le droit de cité qu'elle avait comme célibataire, mais aussi celui acquis par son premier mariage si, veuve ou divorcée, elle se remarie. C'est le cas par exemple d'une étrangère qui n'avait pas de droit de cité avant son premier mariage.